

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190128-28\_01\_19\_11-DE



(Finistère)

Landéda, le 14 janvier 2019

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2019**

**MODIFICATION DES EMPLOIS ET CRÉATION DE POSTES**

**RAPPORT N° 11/2019-11**

## 1- Création de poste

### A- Responsable du service culture :

Aujourd'hui, la Commune est dotée d'une médiathèque/ludothèque identifiée comme un troisième lieu d'échanges et de partages sur notre territoire. Cet établissement œuvre beaucoup en termes d'animations culturelles pour tout public.

La Commune a également développé en parallèle une politique culturelle en accueillant diverses manifestations : Printemps des Abers, Aber Jazz, Arts de la rue. Cette politique contribue à la dynamisation de la Commune et des projets sont encore à venir comme place aux mômes, la semaine Nomade, la résidence d'artistes...

Elle est aussi partenaire avec diverses associations culturelles comme celle du Sémaphore, Cézou, ou encore patrimoine des Abers.

Lors du Conseil du 28 mai 2018, il a été décidé de mettre en place un schéma directeur des actions culturelles.

Afin de suivre ces projets, il est nécessaire de créer un poste de responsable d'un service culturel englobant l'Ecume des mers.

### B- Agent chargé du développement durable

Depuis 2014, la Commune s'inscrit dans des actions de développement durable.

Afin de concrétiser et d'évaluer les projets, en 2017, il a été décidé d'embaucher une personne dans ce domaine.

Cela a permis de mettre en place des actions comme doggy-bag, l'accessibilité des plages, la semaine zéro déchet ou encore le plan vélo.

Dans le contexte social, environnemental et économique actuel, il paraît nécessaire de maintenir et de pérenniser ce poste.

## 2- Modification des libellés des emplois

Depuis un an, la mairie de Landéda mène une réflexion concernant l'organisation des services. Des agents ont fait valoir leurs droits à la retraite, leurs missions ont donc été réattribuées à d'autres agents de la collectivité.

Dans ce cadre, plusieurs postes ont évolués comme suit :

- Agent chargé de l'accueil, du secrétariat → Agent chargé de l'accueil, du social, des élections et assistante du DGS
- Assistante de direction → Responsable enfance jeunesse
- Chargé de projet → Responsable du service citoyen
- Agent de service cantine → Responsable de service cantine
- Responsable voirie → Responsable du service bâtiment/voirie
- Responsable bâtiment → Agent polyvalent du service bâtiment

**Délibération du conseil municipal**  
**N°11/2019-11**  
**Réunion du 28 janvier 2019**

**MODIFICATION DES EMPLOIS ET CRÉATION DE POSTES**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,  
Étaient présents : Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TRÉGUER, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Rachel MARZIOU, Christophe CARIOU, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVÉ, Céline PRONOST, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Cathy LARIDAN (procuration à M. CORBEL)
- Solange PELLEN (procuration à Mme POULNOT-MADEC)
- David KERLAN (procuration à Mme CHEVALIER)
- Isabelle POULLAIN et Philippe MARTIN.

Céline PRONOST a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Dans l'attente de l'avis du comité technique,

Considérant que l'organisation des services nécessite des modifications du tableau des emplois,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 21 voix,

Mme POULNOT-MADEC, Rapporteuse, entendue,

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1 :** Le Conseil municipal décide de créer les emplois de Responsable du service culture et d'Agent chargé de développement durable et de modifier le tableau des emplois tel qu'il est annexé.

**ARTICLE 2 :** Le Conseil municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au chapitre 12.

- Agent chargé de l'instruction des autorisations du droit du sol, de l'urbanisme, de l'eau et l'assainissement → Agent chargé de l'instruction des autorisations du droit du sol, de l'urbanisme, de l'eau, l'assainissement et du cimetière

En conclusion :

Afin d'adapter les effectifs à la réalité du fonctionnement des services de la collectivité, il est souhaitable de créer les emplois suivant :

Emploi	Grade autorisé	Durée hebdomadaire de l'emploi	Date prévue de création
<b>Agent charge de développement durable</b>	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe Assistant de conservation principal	35h	01/02/2019
<b>Responsable du service culture</b>	Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	01/02/2019

et il est nécessaire de modifier certains libellés d'emploi au vu des évolutions.

Je propose au conseil municipal :

- De créer les emplois de Responsable du service culture et d'Agent chargé de développement durable ;
- De modifier le tableau des emplois à compter du 1er février 2019 tel qu'il est annexé.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Tableau des emplois permanents au 1er février 2019  
Commune de LANDEDA  
article 34 de la loi du 26 janvier 1984

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	NOMBRE TOTAL	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Directeur général des services <small>(poste pourvu être pourvu par détachement sur un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants)</small>	attaché	attaché principal	OUI	1	0	1	TC
Responsable de la gestion financière	réducteur principal de 2ème classe	attaché principal	NON	1	0	1	TC
<b>Responsable du service enfance jeunesse</b>	adjoint administratif	réducteur principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
Agent chargé de la comptabilité, la facturation, la paye	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
<b>Agent chargé de l'instruction des autorisations du droit du sol, de l'urbanisme, de l'eau, l'assainissement et du cimetière</b>	adjoint administratif	réducteur principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
<b>Agent chargé de l'accueil, du social, des élections et assistante du DGS</b>	adjoint administratif	réducteur principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
Responsable des services techniques	agent de maîtrise	technicien principal de 1ère classe	OUI	1	0	1	TC
Assistant au responsable des services techniques	adjoint administratif	réducteur principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
<b>Agent polyvalent du service bâtiment</b>	adjoint technique	agent de maîtrise principal	NON	1	0	1	TC
agent d'entretien des bâtiments	adjoint technique	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
<b>Responsable du service bâtiment/voirie</b>	adjoint technique	agent de maîtrise principal	NON	1	0	1	TC
Agent du service voirie	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	NON	2	0	2	TC
Responsable du service espaces verts	adjoint technique	agent de maîtrise principal	NON	1	0	1	TC
Agent du service espaces verts	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	NON	3	0	3	TC
Référent salle et logistique et ASVP	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
ATSEM	ATSEM de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
<b>Responsable de service cantine</b>	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	0	1	30 H
Chargé de la BCD	adjoint du patrimoine	adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	0	1	26 H
Agent d'entretien des locaux	adjoint technique	adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	NON	1	0	1	20 H
Responsable médiathèque	assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	0	1	26 H
Médiateur culturel	adjoint du patrimoine	adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	NON	1	0	1	32 H
Animateur multimédia	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
<b>Responsable du service citoyen</b>	adjoint administratif	adjoint d'animation de principal de 1ère classe	OUI	0	1	1	31h00
Policier municipal	gardien de police municipale	adjoint technique principal de 1ère classe	NON	1	0	1	TC
Agent technique polyvalent	Opérateur des APS	Opérateur principal des APS	NON	1	0	1	TC
Enfance jeunesse	Opérateur des APS	Opérateur principal des APS	OUI	0	1	1	TC
Agent d'agence postale et d'accueil	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	OUI	0	1	1	TC
Chargé de communication	réducteur	réducteur principal de 1ère classe	OUI	0	1	1	17,5
<b>Responsable de la culture</b>	Assistant de conservation	<b>Assistant de conservation principal 1ère classe</b>	Oui	0	1	1	TC
<b>Agent chargé du développement durable</b>	Adjoint administratif	<b>Adjoint administratif principal de 1ère classe</b>	Oui	0	1	1	TC
				31	6	37	

- Signature des conseillers municipaux présents :

CHEVALIER Christine		GUIZIOU Erwan	
KERLAN David	PROCURATION	MARZIOU Rachel	
CATTIN Jean-Luc		CARIOU Christophe	
POULNOT- MADEC Anne		LE GOFF Laurent	
THEPAUT Bernard		FAVE Danielle	
LARIDAN CATHY	PROCURATION	TREGUER Alexandre	
MARTIN PHILIPPE		GAILLARD Jean-Pierre	
PELLEN Solange	PROCURATION	PRONOST Céline	
GODEC Daniel		LOUARN Hervé	
LE CAM Pierre-Louis		MASQUELIER Philippe	
POULLAIN Isabelle		COAT PHILIPPE	
CORBEL RONAN			